campagne de subventions aux associations

Jusqu'au 30 novembre, le Département des Yvelines ouvre une campagne de subventions aux associations pour les actions qu'elles mènent auprès des personnes âgées et handicapées pour l'année 2021.

Le Département souhaite ainsi :

- Améliorer la qualité de vie et rompre l'isolement des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes en situation de handicap ;
- Faciliter la mise en œuvre d'actions de proximité portées par des associations à caractère social en leur faveur.

POUR QUI ?

Ces subventions sont ouvertes aux associations à caractère social qui mènent des actions auprès des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, dans le département des Yvelines.
Les associations peuvent néanmoins avoir un siège social hors des Yvelines.

POURQUOI ?

Ce dispositif sert à financer des actions favorisant notamment :

- La lutte contre l'isolement et le maintien à domicile ;
- La formation des bénévoles ;
- Les actions intergénérationnelles ;
- Les actions de soutien aux aidants non professionnels ;

Des actions collectives de prévention de la perte d’autonomie des personnes âgées de plus de 60 ans, peuvent aussi être financées au titre du programme coordonné de la conférence des financeurs (hors politique de subvention).
Les clubs séniors peuvent également bénéficier d’une subvention départementale.

COMMENT ?

Comment déposer votre demande et jusqu’à quand ?
Sur le site : https://www.yvelines.fr/ rubrique solidarité et autonomie, avant le 30 novembre 2020

Infos pratiques

Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi : de 09h00 - 12h00 / 14h00 - 16h00

Contact

À qui s'adresser ?

Par correspondance :
Conseil départemental des Yvelines
Direction Autonomie - Maison départementale de l’autonomie
2, place André Mignot
78000 Versailles

+ d’infos sur : http://www.yvelines.fr

Contact : autonomie78@yvelines.fr;

Téléphone : 0 801 100 100